

DELIBERATION N° 18/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

**Séance du 17 juillet 2025
Israël, Iran : mesure exceptionnelle**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D911-42 et suivants ;

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu la circulaire n° 5777-SG du 26 mars 2015 relative à la sécurité des agents et des implantations de la France à l'étranger ;

Considérant la situation sécuritaire fortement dégradée en Israël, et en Iran ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1 - Autorise le remboursement au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères des dépenses avancées par ce dernier pour l'aide au retour des personnels détachés et leurs ayants droits au sein de l'EGD de Téhéran ainsi que dans l'établissement conventionné de Tel Aviv.

Article 2 – Autorise la Directrice générale à prendre en charge le retour des personnels détachés sur contrat de l'AEFE et mis à disposition dans l'EGD de Téhéran et dans les établissements conventionnés en Israël, ainsi que leurs ayants-droits.

Cette prise en charge comprend :

- Les billets d'avion,
- Les autres frais de déplacement,
- Les frais d'hébergement et de repas à l'étranger en cas de transit par un pays tiers,
- Les frais de visa en cas de transit par un pays tiers.

Article 3 - Le Conseil d'administration décide de verser cette aide exceptionnelle sur justificatifs aux détachés ayant pris en charge directement certains de ces frais, s'ils n'ont pu être supportés par l'Agence ou par le Ministère.

Article 4 – La Directrice générale rendra compte des dépenses réalisées dans le cadre de la présente délibération au cours du prochain conseil d'administration suivant l'adoption de cette délibération.

Article 5 - Déclare l'urgence pour la présente délibération et autorise la Directrice générale à en demander l'exécution immédiate auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de votants : 33/33

Pour : 33/33

Contre : -/-

Abstention : -/-

Fait à Paris, le 17 juillet 2025

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr